

DÉLIBÉRATION n° 2024/155

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Philippe RAISON.

Procurations : Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE à Nicolas TOURON, Ingrid Rouzard à Marie-France RUFFAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE et Frédéric SIBOUT

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Acquisition d'une parcelle à la SCI Hôtel des Pyrénées

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée qu'un ensemble de parcelles ont été achetées rue Georges Clémenceau en vue de l'aménagement du centre-ville et de ladite rue.

Le propriétaire de la SCI Hôtel des Pyrénées envisage de céder un accès à une entreprise de paysagiste donnant sur la place des Pyrénées.

La Commune serait intéressée par un reliquat de terrain en bordure de la rue Clémenceau afin de parfaire les aménagements de mobilité active sur cette voie.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AD n° 138p pour environ 98 m² et AD n° 25p pour environ 43m², soit environ 141 m², à confirmer par document d'arpentage.

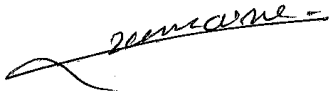
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- D'acquiescer les parcelles de terrain précitées appartenant à la SCI Hôtel des Pyrénées
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence Mme la 1^{ère} adjointe, à signer tous documents relatifs à cette affaire

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 11 décembre 2024